****

**Compte-rendu du comité de pilotage**

**du site Natura 2000 « Sucs de Breysse »**

**16/10/2020 - Mairie de Présailles**

**Présents** : M ; ALLEMAND (Maire de Présailles), M. BOYER (DDT), Mme CHAMBON (Secrétaire de mairie, Alleyrac), M. DELABRE (Conseiller départemental), M. FALGON (Conseiller municipal Alleyrac), Mme FEDELE (Conseillère municipale Alleyrac), M.GIRAUD (Fédération départementale des chasseurs), M. MIALON ( Représentant des jeunes agriculteurs), M. PEIRO, M. PRADIER ( Représentant mairie du Monastier-sur-Gazeille), Mme TRIBOULET (Mairie d’Alleyrac), Mme ROUSSET (Conseillère départementale), Mme GUILLERAND (ONF) ; M. BORGET (CPIE du Velay).

**Excusés**: Conservatoire national botanique du Massif central, Service environnement Chambre d’agriculture, Parc des Monts d’Ardèche, Conservatoire des Espaces Naturels d’Auvergne, M. CORNUT (Syndicat des propriétaires forestiers privés de Haute-Loire).

**Monsieur Peiro, ancien maire, Président du comité de pilotage accueille les personnes.**

Georges Boyer (DDT) procède aux élections.

La commune d’Alleyrac est élue, pour trois ans, en tant que structure porteuse de Natura 2000 Sucs de Breysse.

M. Allemand, nouveau maire de Présailles est élu président du COPIL.

Après une présentation des participants, Jean-Noël Borget (CPIE du Velay) présente le déroulement de l’animation (rappel des action 2019, bilans des actions 2020, présentation du programme 2021, échanges et débats).

**1 - Bilan des actions 2020 :**

* **Actions d’amélioration des connaissances concernant les milieux et les espèces :**

Jean-Noël Borget (CPIE du Velay, structure animatrice) après un rappel des enjeux concernant les habitats, les espèces et les actions entreprises en 2019, présente les principales actions menées en 2020 en termes d’apports de connaissances naturalistes et de gestion en vue de contractualiser avec les propriétaires.

Le débat porte sur le bien vacant sans maître intégré aux bien communaux de la mairie de Présailles. M. Allemand pose la question de la propriété du bois de l’hôpital.

Jean-Noël Borget indique qu’il a accompagné l’exploitant de la carrière Eyraud pour mesurer l’impact du projet d’extension. Le projet d’implantation d’un parc solaire, initié en 2019 par la société VALECO, est abandonné.

L’extension n’affectera pas le périmètre di site Natura 2000. Le projet d’extension prend en compte la présence de deux stations de plantes protégées qui seront mises en défens.

La parole est ensuite donnée à Laure Guillerand (ONF) pour commenter l’évaluation de l’état de conservation des habitats forestiers d’intérêt communautaire : hêtraies de l’Asperulo-Fagetum (9130) :

C’est un protocole européen appliqué aux sites Natura 2000 permettant d’évaluer, sur les Sucs de Breysse, l’état de la hêtraie à un instant initial et de pouvoir effectuer un suivi à pas long (au bout de10 ans).

Ce suivi, depuis deux ans, a porté sur 20 parcelles de hêtraie de 20 m de rayon choisies aléatoirement.

Les résultats permettent :

* d’obtenir un état initial de l’état de conservation de cet habitat
* d’améliorer les connaissances de cet habitat ainsi que ces altérations
* de comparer, dans le futur, si cet état est conservé/ mesurer l’évolution de cet état
* de suivre l’efficacité des mesures mises en œuvre et de les adapter
* de mettre en place des mesures de conservation et de gestion

De nombreux échanges ont porté sur les indicateurs utilisés et la notation d’évaluation. Laure Guillerand a détaillé les principes d’évaluation et les notes attribuées.

**Principales conclusions du suivi :**

Etat favorable en 2020

Evolution de la surface en stagnation

Morcellement faible (peu de routes fréquentées)

Principalement essences autochtones (hêtres, sapins, pins sylvestres)

Aucune espèce exotique envahissante

Huit très gros bois vivants à l’hectare (principalement des sapins)

Hêtraies matures et vieillissantes (peu de régénération)

Aucun très gros bois mort sur pied

Principalement bois mort compris entre 7 et 22 cm

Quelques menaces / altérations possibles à surveiller

**Echanges sur les contrats Natura 2000 forestiers (arbres sénescents)**

Les échanges qui ont suivi ont porté sur l’intérêt pour les propriétaires forestiers de contractualiser.

La contractualisation est exigeante (règle des trente mètres, atiges de gros diamètre …). Cela ne facilite pas la démarche de contractualisation. Nathalie Rousset souligne le peu d’attractivité de la démarche auprès des propriétaires.

L’action d’une animation forestière, en 2021, offrira la possibilité de faire prendre conscience aux propriétaires participants de la grande valeur des milieux et des espèces présentes.

**Communiquer, informer, sensibilisation**

**Pour le grand public**

Laure Guillerand (ONF) a créé un mini-site internet dédié au site Natura 2000 Sucs de Breysse et commencé à intégrer des données. Il sera intéressant de le rendre plus accessible au plus grand nombre.

Le site est consultable :

<http://sucsdebreysse.n2000.fr/presentation-du-site/actualites>

**Pour les scolaires**

En 2020, deux animations ont été mises en place pour le collège public du Monastier-sur Gazeille. L’impossibilité de se rendre sur le terrain (intervention au retour en classe des élèves au moment du déconfinement), a contraint à intervenir au collège pour deux classes de sixième.

L’objectif était de proposer une découverte des enjeux de préservation et de gestion dans le cadre Natura 2000. Deux classes, pour un total de **45 élèves, ont été sensibilisées*.***

Les thèmes de l’histoire de la forêt, des modes de gestions passés et actuels, des actions entreprises dans le cadre Natura 2000 étaient au programme de ces animations.

**Evolution du géosite des Sucs de Breysse : géoparc mondial de l’Unesco**

Les Sucs de Breysse font partie des géosites du Géoparc des Monts d’Ardèche dont le renouvellement de label a été reconduit en 2018.

Ce territoire géologique remarquable a été valorisé au printemps 2019 par l’installation d’une signalétique de randonnée Géoparc, au départ de Présailles et, en 2020, à partir d’Alleyrac avec un circuit autour du grand Suc.

En 2020, le CPIE du Velay a accompagné la commune d’Alleyrac pour repérer les lieux d’implantation des bornes et évaluer l’incidence sur les plantes d’intérêt patrimonial.

Un totem de départ est déjà installé près de l’église de Présailles. Le guide de balades des Monts d’Ardèche, sorti fin 2018, valorise des circuits de randonnée naturaliste sur l’ensemble des géosites du Geopark. Le grand Suc est bien intégré dans cet ouvrage, au départ de l’église de Présailles.

Le travail avec M. Eyraud, exploitant de la carrière du grand Suc, va conduire à préserver, dans l’espace en cours de réhabilitation, une coupe géologique permettant d’observer les couches de projections situées à distance du volcan du grand Suc. L’exploitant s’est engagé à installer des roches issues de ses carrières pour montrer la diversité des roches des massifs volcanique proches.

La carte LIDAR interprétée a été présentée aux participants. Elle offre la possibilité d’interpréter le contexte volcanologique des Sucs de Breysse (cônes volcaniques, coulées, extension des projections) et de proposer à plus long terme une valorisation globale du site dans le cadre du Géoparc.

Le petit Suc de Breysse a fourni de la pierre à bâtir que l’on retrouve dans les deux églises du Monastier.

**Budget 2020**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation** | **Prestataire** | **Montant du devis (HT)** | **Montant TVA** | **Montant**  **De la facture (TTC)** |
| Animation de la mise en œuvre du DOCOB | CPIE du Velay | 3 442 € | x | 3 442 € |
| ONF | x | x | x |
| Etablir et mettre en œuvre un plan de communication sur le DOCOB : animation scolaire, mini-site internet | CPIE du Velay | 610 € | x | 610 € |
| ONF | 1220 € | 244 € | 1 464 € |
| Suivi scientifique | ONF | 2 135 € | 427 € | 2 562 € |
| **TOTAL** | | **7 407 €** | **671 €** | **8 078 €** |

**Budget 2021**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature de la prestation** | **Montant du devis (HT)** | **Montant TVA** | **Montant du devis (TTC)** |
| Animation de la mise en œuvre du DOCOB | 3 442 € | x | 3 442 € |
| x | x | x |
| Etablir et mettre en œuvre un plan de communication sur le DOCOB : balade, réunion avec propriétaires, document forestier | 610 € | x | 610 € |
| 1 220 € | 244 € | 1 464 € |
| Suivi scientifiques | 2 135 € | 427 € | 2 562 € |
|  | 7 407 € | 671 € | 8 078 € |

**2 - Actions prévues en 2021**

- gestion administrative et animation du Docob

- communication sensibilisation : une animation forestière

- alimentation du site internet

- repérage des parcelles méritant d’être contractualisées.

Jean-Noël Borget (CPIE du Velay) animateur du site Natura 2000 indique que c’était la dernière année d’animation pour le tandem CPIE-ONF. La mairie d’Alleyrac lancera une consultation afin de choisir une nouvelle structure animatrice.

Jean-Noël Borget signale également aux membres du COPIL qu’il sera prochainement retraité. Il les remercie pour la confiance accordée depuis près de 6 année d’animation conduites par le CPIE du Velay.

LE COPIL valide le bilan 2020 et les actions 2021.

M. Allemand remercie les participants et conclue la réunion du COPIL.

**Olivier Allemand**

**Président du COPIL**

**Site Natura 2000 des Sucs de Breysse**